

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-04-088

**INSCRIPTION SUR LE SITE  
WEBENCHERES AFIN DE  
POUVOIR METTRE EN  
VENTE DU MATERIEL  
REFORME TYPE VEHICULE  
OU MOBILIER**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 39**

**votants : 43**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
26 Août 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Jean Marc BARON**

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest)

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) - excusé
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) - excusée
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis) – non excusée
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

### **Exposé des motifs**

Le site Webenchères permet de mettre en vente du matériel réformé type véhicule ou mobilier par des collectivités territoriales et établissements publics.

Afin de pouvoir bénéficier des services de Webenchères, il est nécessaire de s'inscrire sur le site en remplissant un formulaire d'inscription.

L'ensemble du site [www.webencheres.com](http://www.webencheres.com) et son contenu (graphismes, images, textes, logos, gifs, icônes) ainsi que leur mise en forme, sont la propriété exclusive de Bewide, à l'exception des marques, logos ou contenus correspondant et appartenant aux collectivités territoriales et établissements publics.

Les collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs du portail sont tenus d'être en conformité avec les exigences de la CNIL et de respecter les dispositions prises par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout contrevenant s'expose aux sanctions pénales en vigueur.

Le site [www.webencheres.com](http://www.webencheres.com) est un site de courtage en ligne mettant en relation des acheteurs et des vendeurs non marchands. Il ne s'agit en aucun cas d'un site marchand ni d'une société de ventes aux enchères. Webenchères n'est qu'un support en ligne dont l'objet est de permettre aux personnes physiques et morales d'acheter du matériel réformé aux collectivités territoriales et établissements publics selon un système d'enchères, communément appelé "enchères en ligne".

La vente des objets est exclusivement réservée aux collectivités territoriales et établissements publics.

### **Délibération**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de pouvoir mettre en vente du matériel réformé type véhicule ou mobilier par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et qu'il est nécessaire pour utiliser le site Webenchères, d'inscrire la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :



Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le **14 SEP. 2020**  
ID : 060-200066975-20200902-DEL2020CC04088-DE

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes sur le site Webenchères afin de réformés type véhicule ou mobilier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **14 SEP. 2020**  
Et de l'affichage le : **14 SEP. 2020**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **11 SEP. 2020**

Le Président,

Guillaume **MARECHAL**

